

TRANSFORMEZ VOS COMMISSIONS EN SALAIRES

GRÂCE AU PORTAGE SALARIAL IMMOBILIER !

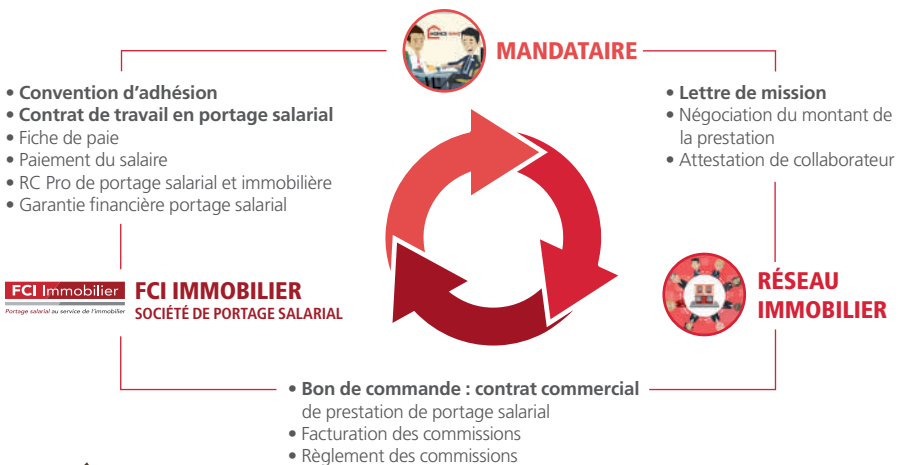
UN STATUT ADAPTÉ AU MANDATAIRE

Le portage salarial permet d'exercer votre activité de négociateur immobilier de manière indépendante tout en étant salarié de la société de portage salarial et détaché du réseau immobilier.



Comment ça marche ?

Simple et pratique : la société de portage salarial facilite les échanges entre le mandataire et le réseau immobilier



“ Déchargé des formalités administratives, travaillez de manière plus efficace avec un statut de salarié, une garantie financière et une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP). ”

UN MÉTIER RÉGLEMENTÉ

Le portage salarial est inscrit dans le Code du travail depuis le 25 juin 2008 et fait l'objet d'une réglementation depuis la publication de l'Ordonnance Gouvernementale du 02 avril 2015.

OPTEZ POUR UN PARTENAIRE DE QUALITÉ

**FCI IMMOBILIER, LE LEADER DU PORTAGE SALARIAL
EN IMMOBILIER DEPUIS PLUS DE 10 ANS**

Adhésion et
résiliation gratuite



Conseiller unique



Bureau virtuel pour gérer
votre activité en ligne



Pas de minimum de CA et
frais de gestion dégressifs



Formations, e-learning,
événements (colloques conformes
loi ALUR, afterwork...)



FCI Immobilier

Portage salarial au service de l'immobilier



POUR EN SAVOIR PLUS...

CONTACTEZ FCI IMMOBILIER !

☎ 01 43 80 51 71 ✉ contact@fci-immobilier.com

www.fci-immobilier.com

DÉCOUVREZ LE PORTAGE
SALARIAL EN VIDÉO

